



OIAC

Secrétariat technique

Division de la coopération internationale et de l'assistance

S/333/2003

21 janvier 2003

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

NOTE DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

STAGE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ANALYTIQUES AU LABORATOIRE DE L'OIAC

1. Objectif du stage

Le Secrétariat technique de l'OIAC (ci-après dénommé "le Secrétariat") souhaite informer les États membres de l'organisation d'un stage dans son laboratoire. L'objectif du stage est de favoriser le développement des compétences analytiques pratiques pour l'analyse des produits chimiques visés par la Convention sur les armes chimiques (ci-après dénommée "la Convention"). Conformément aux critères du programme d'appui à l'intention des stagiaires (S/289/2002), le stage sera organisé par la Division de la coopération internationale et de l'assistance de l'OIAC. Conformément aux objectifs énoncés à l'Article XI de la Convention, le stage vise à faciliter l'échange d'informations scientifiques et techniques touchant le développement et l'application de la chimie à des fins non interdites par la Convention. En outre, le stage permettra le renforcement des capacités nationales des pays participants en analyse chimique, et le suivi et le renforcement des compétences techniques de leurs laboratoires, objectif principal du Programme d'aide aux laboratoires, programme mis en œuvre séparément par la Division de la coopération internationale et de l'assistance.

2. Durée du stage

Le stage, d'une durée de six mois, débutera le 1^{er} mai 2003. Il n'est possible d'accueillir qu'un stagiaire à la fois en raison des ressources limitées du laboratoire en main-d'œuvre et en installations.

3. Portée du stage

- 3.1 Le programme est destiné aux chimistes de niveau universitaire ayant une expérience pratique et théorique pertinente en chimie analytique. L'expérience pratique de la chromatographie en phase gazeuse et de la préparation d'échantillons, la compréhension théorique de la spectrométrie de masse, de même que la capacité de travailler seul et de mener un projet de façon indépendante, sont obligatoires. Le stage portera principalement sur l'utilisation de la chromatographie en phase gazeuse et de



la spectrométrie de masse pour l'analyse d'échantillons de matrices différentes. Il mettra l'accent sur les diverses méthodes de préparation d'échantillons et comprendra éventuellement l'élaboration et la mise à l'essai de nouvelles approches.

- 3.2 Une première phase, d'une durée approximative d'un mois, visera à familiariser le stagiaire avec les procédures et l'équipement utilisés dans le laboratoire de l'OIAC. Cette phase sera suivie d'un projet comportant la préparation et l'analyse d'échantillons, activités que le stagiaire entreprendra seul avec les conseils du personnel du laboratoire de l'OIAC. Le laboratoire de l'OIAC propose normalement un projet, mais les candidats peuvent suggérer des domaines qui les intéressent personnellement.

4. Financement

Le financement du stage comprendra une allocation pour frais de voyage et une allocation de stage conformément aux taux des Nations Unies en vigueur concernant les bourses à La Haye. L'allocation pour frais de voyage est destinée à financer le transport aller-retour le plus économique entre le lieu habituel de travail du stagiaire et La Haye. À cette fin, le Secrétariat transmet directement les billets d'avion. L'allocation de stage est versée en trois tranches : la première tranche (50 %) est versée au début du stage, la deuxième (30 %) en milieu de stage et la troisième (20 %) est payée après le stage directement au stagiaire, une fois que celui-ci a remis au Secrétariat un rapport circonstancié sur les résultats obtenus. Le stagiaire bénéficiera également d'une couverture médicale et d'une assurance voyage pendant la période du stage.

5. Conditions d'admission

- 5.1 Sont admissibles au stage les chimistes qui :
- a) ont au minimum un diplôme de premier cycle (B.Sc. ou l'équivalent) en chimie ou en chimie analytique, ainsi qu'une expérience pratique et théorique pertinente de la chimie analytique;
 - b) sont ressortissants d'États membres en développement ou dont l'économie est en transition;
 - c) travaillent dans un institut de recherche ou un laboratoire (gouvernemental ou financé par des fonds publics) dans leur pays depuis au moins un an;
- 5.2 Les candidats doivent indiquer leurs réalisations tant professionnelles que pratiques qui, dans le domaine de la chimie analytique, ont été fortement axées sur la chromatographie et la spectrométrie de masse.
- 5.3 Le projet exige une personne novatrice, extrovertie et créative qui peut travailler seule. En outre, le laboratoire de l'OIAC offre un milieu de travail tolérant et multiculturel et on attend du candidat retenu qu'il fasse preuve d'autant de tolérance de son côté.
- 5.4 Les candidats doivent être en bonne condition physique et aptes à manipuler des agents toxiques et agents d'armes chimiques. Ils doivent être capables de porter un

masque de protection individuelle dans le laboratoire pendant les séances pratiques où ces agents chimiques seront manipulés.

- 5.5 Le stage se déroulera en anglais. Les candidats doivent donc bien comprendre l'anglais parlé et écrit.
- 5.6 Le candidat retenu devra signer un document précisant les modalités de la participation au programme ainsi qu'une entente de confidentialité à l'égard de l'OIAC.

6. Rapport

- 6.1 Une fois le stage achevé, le stagiaire présentera un rapport circonstancié au Secrétariat sur les résultats obtenus, les apports professionnels et les avantages dont peuvent bénéficier l'institut dont il dépend et le pays dont il est ressortissant. Le rapport doit également faire mention de la façon dont le stagiaire se propose de mettre les connaissances acquises lors du stage au service du développement général et de l'application pacifique de la chimie à des fins non interdites par la Convention.

7. Soumission des candidatures

- 7.1 Les candidats au stage doivent faire parvenir leur demande à la Division de la coopération internationale et de l'assistance au plus tard le 28 février 2003, au moyen du formulaire ci-joint.
- 7.2 Le formulaire doit être accompagné :
- a) d'un curriculum vitae et d'une description d'une page de l'expérience pratique du candidat;
 - b) d'une lettre de recommandation du superviseur du candidat de l'institut où il travaille, attestant que le candidat répond aux exigences du paragraphe 5 précédent et précisant l'utilité du stage pour les travaux de l'institut.
- 7.3 Le formulaire dûment rempli doit parvenir à l'OIAC sous le couvert de l'autorité nationale ou de la représentation permanente du pays dont le candidat est ressortissant. Le formulaire doit être envoyé au Secrétariat à l'adresse suivante : Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Division de la coopération internationale et de l'assistance, Johan de Wittlaan 32, 2517 JR La Haye, Pays-Bas. Les candidats peuvent envoyer préalablement leur formulaire par télécopie, au +31-70-306-3535, ou par courrier électronique, à IntCoopBr@opcw.org.
- 7.4 On pourra obtenir des renseignements supplémentaires sur le programme auprès de M. Ghirma Moges, spécialiste principal de la coopération internationale du Service de la coopération internationale, dont les coordonnées sont les suivantes :

Tél. : +31-(0)70416 3843
Télécopie : +31-(0)70416 3535
Email : IntCoopBr@opcw.org

Annexe (en anglais seulement) : Formulaire de candidature

Annex

**INTERNSHIP FOR ANALYTICAL SKILLS DEVELOPMENT AT THE OPCW
LABORATORY**

APPLICATION FORM
Please use BLOCK LETTERS.

- (i) This form is to be used to apply for the internship. Before completing it, please read the guidelines presented in the accompanying Note by the Secretariat to confirm your eligibility.
- (ii) The primary applicant should complete sections 1 to 4 of this form, attach the documents required as indicated in the Note, and send the form to either the National Authority or his or her country's Permanent Representation to the OPCW in The Hague, with a request to complete section 5.
- (iii) The National Authority or the Permanent Representation to the OPCW should complete section 5 and then forward the form to the International Cooperation and Assistance Division, OPCW, Johan de Wittlaan 32, NL 2517 JR The Hague, the Netherlands.

1. Personal information

1.1 Name _____
(Please underline family name)

1.2 Address
Home _____

Work _____

1.3 Telephone no. _____
Home Work

1.4 Fax no. _____

1.5 E-mail address _____

1.6 Date of birth _____
(dd/mm/yy):

1.7 Country of citizenship _____

1.8 Passport no. _____

Date of issue _____

Valid until _____

1.9 Bank account no. _____

Bank name _____

Swift code _____

Address _____

(The final instalment of the internship allowance will be transferred to this account.)

1.10 Profession _____

1.11 Present position _____

State titles of previous posts held, with dates.

| | Post held | From | To |
|----|-----------|------|----|
| 1. | | | |
| 2. | | | |
| 3. | | | |
| 4. | | | |
| 5. | | | |
| 6. | | | |
| 7. | | | |

1.12 Brief description of your current work: _____

1.13 Have you received financial or other support from OCPW for any activity during the past 36 months? Yes No

If so, please describe: _____

1.14 If you have applied for any other support from the OPCW, please describe:

2. Supporting statement

2.1 Please state briefly why you are applying for the internship, and indicate both what you expect from it and how it would benefit your work, your institution, and your country.

3. Supporting documentation

3.1 The following documents are to be attached. Applications without full supporting documentation cannot be accepted.

- (i) a letter of recommendation from your supervisor, which speaks to your qualifications in the light of paragraph 5 of the Note to which this form is annexed, and that attests to the relevance of this internship to the work of the institution;
- (ii) an updated curriculum vitae;
- (iii) a one-page description of your practical experience; and

(iv) a photocopy of the specification pages from your passport.

4. Signature of applicant

Date

5. Recommendation from the relevant National Authority

**6. Signature, with seal or stamp, of the
authorised representative
of the National Authority
or of the Permanent Representation
to the OPCW**

Date
